

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15.07.2025

Date de convocation : 10.07.2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : **19**

Présents : **13**

Votants : **16 dont 3 pouvoirs**

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 juillet, à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, **sous la présidence de M. DE ABREU Jérôme, Maire.**

Etaient présents : Mmes et Mrs les conseillers municipaux : BRIENT Yves-Marie, DE SOUSA Magali, DELAUNAY Blandine, GALINDO Jean José, JACQUART Bernard, LADENT Anne-Marie, LAROCHE Thierry, MALTRAIT Anne-Marie, MARIDET Sylvie, MIGNOTTE Pascal, PANNETIER Bernard, PEREZ Béatrice,

Etaient absents et excusés : Mmes BOUTONNET Nadine (pouvoir donné à MIGNOTTE Pascal), DE CARVALHO Maria, (pouvoir donné à PEREZ Béatrice), PETIT Stéphanie, Mrs DUCHATEAU Julien (pouvoir donné à DE ABREU Jérôme), MAZURE Nicolas, MONI Florentin.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme PEREZ Béatrice.

Approbation du compte rendu de la séance du 26 mai 2025

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé de M. DE ABREU Jérôme, Maire, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 26 mai 2025.

Objet : Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

Dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe des décisions prises :

ESPACES PUBLICS

Stationnement illégal des gens du voyage, parking de la salle polyvalente :

Pose au sol 12 blocs béton 160*80*80 type ERGO : 2 640,00 € HT soit 3 168,00 € TTC - société SBC PREFA.

Réparation d'une clôture de riverain endommagée lors de l'entretien des accotements et fossés des chemins communaux : 935,00 € HT soit 1 122,00 € TTC - société TREYVE PAYSAGES

BATIMENTS ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX

• SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE

La société SIOULE SANCY INCENDIE a établi une liste d'intervention à prévoir :

- Remplacement et extension du système « alarme incendie » à la maison du stade qui abrite l'ALSH : 2 434,00 € HT soit 2 920,80 € TTC,
- Mise en place d'un système « alarme incendie » et pose d'un extincteur CO2 à la Maison de Félicie : 1 550,15 € HT soit 1 860,18 € TTC,
- Renforcement du système « Alarme incendie » et désenfumage dans les locaux du service technique : 934,75 € HT soit 1 121,70 € TTC
- Rajout de deux diffuseurs lumineux salle intergénérationnelle pour compléter le système « alarme incendie » : 956,00 € HT soit 1 147,20 €,
- Rajout d'extincteurs (vestiaire-local pétanque et bibliothèque) : 230,43 € HT soit 276,52€ TTC.

• GROUPE SCOLAIRE

Modification des portes supplémentaires (sens d'ouverture, barillets sur organigramme, poignées...) et clés à refaire : 1 255,00 € HT soit 1 506,00 € TTC - société MENUISERIE LE TELLIER.

• LOGEMENT COMMUNAL

Diagnostic de l'installation intérieure gaz du logement communal rue des écoles : 546,97 € HT soit 656,36 € TTC ; société PRUNET DEPANNAGE (MACHADO FILS).

MATERIEL TECHNIQUE

Réparation du matériel tracteur ISEKI : 1 268,00 € HT soit 1 521,60 € TTC - société VACHER.

MATERIEL INFORMATIQUE

- Renouvellement de la licence Adobe (logiciels) pour l'ordinateur « mairie/communication » : 929,88 € HT soit 1 115,86 € TTC - société NEYRIAL,
- Renouvellement du matériel informatique (serveur) et de l'équipement des postes du secrétariat de « double-écran » : 1 232,89 € HT soit 1 479,47 € TTC - société CFIL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, prend acte des décisions prises pour un montant de 14 913,07 € HT.

L'ensemble des crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

Objet : Personnel : Création / suppression de postes

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide, au regard du dernier tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2025 :

- **De créer 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (19/35ème).**

Objet : Personnel : Tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2025

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

Considérant la création de 1 poste d'adjoint technique à temps non complet,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune, à compter du 1^{er} septembre 2025.

Objet : Reconstruction des salles de classes du groupe scolaire avec divers travaux complémentaires : autorisation à signer les avenants aux marchés de travaux

Rapporteur : Bernard JACQUART

De nouveaux ajustements, en cours de chantier, ont été apportés au projet :

N°	DESCRIPTIF	ENTREPRISE	MONTANT HT INITIAL DU MARCHÉ + AVENANTS ANTERIEURS	MONTANT HT AVENANT	% D'ECART INTRODUIT PAR L'AVENANT	NOUVEAU MONTANT HT DU MARCHÉ
1	Démolition - Gros œuvre - Aménagements extérieurs	D'AVERSA	265 365,58 €	- 9 006,00 €	-3,36%	256 359,58 €

Le nouveau montant total des travaux est de **903 152,58 € HT soit 1 083 783,10 € TTC**, soit + 2,5 % d'augmentation par rapport au marché initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- De valider les modifications ci-dessus,
- D'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°2 pour le lot n°1,
- D'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ces modifications techniques et financières.

Objet : Système de vidéoprotection sur les espaces publics : validation du projet, choix de l'entreprise et demande de subvention

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

Un travail en collaboration avec les services de la Police Nationale a été fait pour le déploiement d'un outil de vidéoprotection qui pourrait être opérationnel au cours de l'année 2025. Le choix de la vidéoprotection est guidé par la volonté de sécuriser le territoire communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- De valider le projet de mise en place d'un système de sécurisation des espaces publics par vidéoprotection,
- De retenir la société EIFFAGE pour la mise en œuvre de cette opération à hauteur de 74 490,80 € HT soit 89 388,85 € TTC,
- De confier à la même société la maintenance annuelle du système pour un montant de 2 928,75 HT soit 3 514,50 €
- D'autoriser M. Le Maire à signer et déposer le dossier d'agrément auprès de la Préfecture,

- D'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des pièces administratives nécessaires à la mise en œuvre de cette opération dans un cadre légal et réglementaire,
- D'autoriser M. le Maire a sollicité le Conseil régional pour l'octroi d'une subvention dans le cadre de l'aide à « installer un système de sécurisation sur les espaces publics »,
- D'autoriser M. le Maire à communiquer sur l'installation d'un tel système sur la commune.

Objet : Budget Principal - Décision Modificative n°1 – réintégration des frais d'études (faisabilité de la réhabilitation de la cour d'école maternelle) à un compte travaux

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

Il est nécessaire d'inscrire au budget, par décision modificative une opération patrimoniale permettant la réintégration du montant de l'étude au compte travaux. Cette opération permettra de percevoir le FCTVA sur le montant de l'étude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- D'adopter la décision modificative présentée,
- D'autoriser M. le Maire à faire cette opération comptable.

Objet : Adhésion au(x) Service(s) Commun(s) de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans, Education Physique et Education Musicale dans les écoles

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- De renouveler l'adhésion de la commune, à compter du 1^{er} septembre 2025, au service commun Education Musicale pour 14 heures annuelles et Education physique pour 108 heures annuelles,
- D'approuver les termes de la convention de ce service commun, annexée à la présente délibération,
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Questions diverses

NEANT

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

L'ensemble de ces délibérations sont disponibles pour consultation en Mairie

MENETROL, le 15/07/2025

Le Maire,
DE ABREU Jérôme

Affiché le :

17 JUL. 2025

